

Séance du jeudi 17 novembre 2022

Date de la convocation : jeudi 10 novembre 2022

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne

Présents : 36

**Présents non votants :
4**

Représentés : 7

Votants : 39

Présents votants : Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Philippe BRISSE, Jean-Pol BUVIGNIER, Patrice CHARTON, Sabrina DEJEAN, Hervé FABRE, David GABRIEL, Marie-Cécile GEORGE, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Maurice LOCARDEL, Vincent LOMBART, Séverine MACINOT, Pascal MENUSIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Mireille MOREL, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Nathalie PHILIPPOT, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Régis SOLTISIAK, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE

Représentés : Jean-Louis ADRIAN, Cédric GARAT, Clarisse JACQUET, Gérard L'HUILLIER, Lidwine LINARD, Michel MOREAU, Anne RAMAND

Excusés : Didier CHASSEIGNE, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Frédéric ERNST, Clément FEVEZ, Patrick GROSS, Jean-Marc ILIC, Chantal JEANSON LAMBERT, Raymond LECLERC, Marc NICOLAS

Absents : Patrice ADAM, Sarah BAJOLOTT, Robert BRENEUR, Cyril CHARLES, Sophie CHARRIOT, Fabien CHASTEL, Patrice DEFOULOY, Viviane DOLIZY, Sylvain FOURES, Hervé GAND, Serge GAUGUIER, Armelle GONDOUIN, Julien GUYOT, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Françoise KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Nicolas MAURER, Pascal MICHEL, Céline PHILIPPOT, Julien PINET, Cédric POLMARD, Yannick SANGNIER, Angélique THILL, Michel VARNUSSON, Francis WITZ, Yannick PEZET

Secrétaire de séance : Christian WEISS

DE_2022_083 - Objet : Aide directe intercommunale – Epicerie A 2 Pas

RF PREFECTURE DE BAR-LE-DUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/11/2022 055-200066140-20221117-DE_2022_083-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DE_2021_086 en date du 29 septembre 2021 approuvant l'attribution d'aides FISAC à l'Épicerie A 2 Pas,

Considérant que le conseil communautaire a validé l'attribution d'une subvention FISAC à l'épicerie A 2 Pas à hauteur de 40 % sur un budget prévisionnel de travaux de 20 877,05 € HT. Celle-ci devait être répartie de la façon suivante :

- 20% de la part de l'Etat pour 4 175,41 €
- 20 % de la part de la Région Grand Est pour 4 175,41 € en co-financement

Considérant que le programme FISAC a pris fin début 2022 et que les travaux n'ont pas pu être réalisés dans les délais du fait des disponibilités de l'entreprise,

Afin de ne pas pénaliser l'épicerie A 2 Pas qui a réalisé au 04/10/2022, des travaux pour un montant de 9 029,90 € HT sur les 20 877,05 € HT prévus initialement, Madame la Présidente propose de lui verser 40 % d'aides directes intercommunales soit 3 611,96 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'octroi d'une subvention de 40 % soit 3 611,96 € pour la réhabilitation du commerce,
- De préciser que le versement de la subvention est conditionné à la présentation des pièces justifiant la réalisation du projet prévu dans le dossier de demande de subvention,
- De dire que ce montant est inscrit au budget primitif 2022 du budget principal,
- D'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame AUBRY Martine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 23 novembre 2022 et publié ou notifié le 23 novembre 2022
--